

CONSIGNES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

- ✓ Collecte des encombrants : 2 fois/an
- ✓ Les encombrants acceptés :
 - Electroménager (réfrigérateur, cuisinière)
 - Ameublement,
 - Sommiers,
 - Matelas,
 - Ferrailles diverses,
 - Chauffe-eau,

Ces déchets devront pouvoir être portés par **2 personnes**.

- ✓ Les déchets exclus du ramassage des encombrants :
 - les végétaux,
 - les tôles fibrociment,
 - les gravats et démolitions de maçonneries de toutes natures,
 - carcasses automobiles,
 - les déchets pouvant être apportés à la déchèterie, tels que les bidons souillés et pneus déjantés, mais aussi, les déchets pouvant être mis à la collecte sélective comme les emballages en verre et le carton.
- ✓ Le volume total des encombrants est limité à **1m³ par collecte**. Pour des volumes supérieurs, les déchetteries de Biache Saint Vaast, Brebières et Vis en Artois restent à votre disposition.

Une solution pour réduire vos déchets mis en décharge : les recycleries et les ressourceries.